



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPET externe et CAFEP

Section : économie et gestion

Option : informatique et systèmes d'information

Session 2019

Rapport de jury présenté par : Jean-Michel PAGUET

Président du jury

SOMMAIRE

Message du président du concours	4
Description du concours	5
Composition du jury	6
Commentaires des épreuves d'admissibilité	
Épreuve de synthèse	7
Composition de sciences de gestion	22
Commentaires des épreuves d'admission	
Épreuve de mise en situation professionnelle	32
Épreuve d'entretien à partir d'un dossier	34
Annexe 1 : exemples de sujets de mise en situation professionnelle	40

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONCOURS

Le CAPET externe économie et gestion option *informatique et systèmes d'information* (option D) a ouvert pour la première fois à la session 2014 tandis que le CAFEP a ouvert pour la première fois à la session 2015.

Ces concours visent à recruter des professeurs capables d'enseigner principalement dans les classes de la série STMG (sciences et technologies du management et de la gestion¹), en particulier dans la spécialité SIG (systèmes d'information de gestion) et les sections de techniciens supérieurs du domaine des services, en particulier dans la spécialité SIO (services informatiques aux organisations). Ils pourront également être amenés à prendre en charge des enseignements d'économie et gestion notamment les sciences de gestion en classe de 1^{ère} et le management en classes de STMG comme en sections de techniciens supérieurs (STS). Par ailleurs, en fonction des contextes d'établissements, ces enseignants pourront assurer l'accompagnement personnalisé² dans les classes de lycées, l'enseignement d'informatique et sciences du numérique en terminale S, l'enseignement facultatif d'informatique et création numérique dans les séries de la voie générale³.

Le jury attend des candidats une bonne maîtrise des concepts scientifiques, des technologies et des outils, dans leur actualité, conformes au programme du concours et au niveau de qualification requis, mais aussi qu'ils soient capables de se projeter dans leur métier envisagé, notamment en ayant pris connaissance des programmes et référentiels d'enseignement ad hoc afin de conduire une réflexion de nature didactique et pédagogique. La variété des enseignements à prendre en charge nécessite une solide préparation dans le domaine de l'informatique mais aussi en management, en économie et en droit.

Il attend également que les candidats, en tant que potentiels agents du service public d'éducation, prennent en compte les valeurs portées par le système éducatif et notamment celles de la République. Ainsi dans le cadre des épreuves d'admission de cette session, les candidats ont été questionnés sur les valeurs de la République et la laïcité.

Les candidats trouveront dans les pages qui suivent des conseils pour se préparer aux épreuves de la session 2020. Par ailleurs le site du ministère et celui du réseau de ressources CERTA⁴ publient également des informations nécessaires à leur préparation.

¹ Les programmes sont disponibles à l'adresse

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59308

et les documents d'accompagnement sont accessibles à l'adresse

<http://eduscol.education.fr/pid26364/enseignements-technologiques-stmg.html>

² Ce nouvel enseignement a été mis en place lors de la réforme du lycée en septembre 2010 :

<http://eduscol.education.fr/cid54928/accompagnement-personnalise.html>

³ Le programme et l'épreuve en terminales L et ES sont disponibles à l'adresse <http://eduscol.education.fr/cid116287/epreuve-facultative-d-informatique-et-creation-numerique-en-series-es-et-l.html>

⁴ <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html> et <http://www.reseaucerta.org/concours-recrutement>

DESCRIPTION DU CONCOURS

Les épreuves

La définition des épreuves du concours est en ligne à l'adresse :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027361583&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Le programme de la session 2019 du concours est disponible à l'adresse :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/capet_externe/84/1/p2017_capet_ext_eco_gest_56484_1.pdf

Le calendrier

Les épreuves d'admissibilité ont eu lieu les 07 mars 2019 et 08 mars 2019

Les épreuves d'admission ont eu lieu du 11 juin au 14 juin 2019 au lycée Mandela à Nantes.

Statistiques générales

		CAPET	CAFEP
Général	Postes mis au concours	20	3
	Candidats inscrits	118	32
	Candidats présents	28	17
Admissibilité	Candidats admissibles	17	7
	Moyenne des candidats ayant composé Sciences de gestion	8,60	10,74
	Moyenne des candidats ayant composé Synthèse	9,31	9,11
	Moyenne des candidats admissibles	11,25	13,75
	Moyenne de la dernière ou du dernier admissible	8,3/20	11/20
Admission	Candidats admis	13	3
	Moyenne des candidats admissibles (Mise en situation professionnelle)	11,18	12,2
	Moyenne des candidats admissibles (épreuve sur dossier)	10,5	15,42
	Moyenne de la dernière ou du dernier admis	9,03	13,75

COMPOSITION DU JURY

La publication de la composition du jury est disponible à l'adresse

COMMENTAIRES SUR LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

1. Résultats obtenus

Nombre de copies :	
Distribution des notes	
Moyenne	9,24
Note la plus élevée	19,33/20
Note la plus basse	1/20
Répartition des notes (nombre de copies)	
Inférieures à 5	5
Comprises entre 5 et moins de 8	12
Comprises entre 8 et moins de 10	6
Comprises entre 10 et moins de 12	14
Comprises entre 12 et moins de 15	4
Égales ou supérieures à 15	3
Nombre de copies	44

2. Analyse du sujet⁵

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques. Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

L'épreuve de synthèse (durée 5 h / coefficient 1) comporte deux parties :

- une synthèse à partir de la formulation d'une problématique relevant du management des organisations et réalisée à partir d'un dossier documentaire fourni en annexe ;
- des réponses à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. La candidate ou le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

2.1. La synthèse

Le sujet de la session 2019 était ainsi libellé :

⁵ Le sujet est publié à l'adresse <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

À partir du dossier documentaire ci-joint, vous rédigerez une note de synthèse relevant du management des organisations et relative à la problématique suivante :

« Management de la qualité et performance »

Votre note de synthèse comportera 1300 mots (+/- 10%).

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajouter de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

Remarques d'ordre méthodologique

La consigne relative au nombre de mots

Le sujet précise le nombre de mots attendu dans la synthèse. En l'occurrence, pour la session 2019, 1 300 mots étaient attendus (+/- 10 %). La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces. Les candidats doivent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par les correcteurs.

La méthodologie de la synthèse

La synthèse attendue s'appuie sur tous les documents du dossier sans ajout de données supplémentaires. Elle ne reflète pas l'avis de la candidate ou du candidat. Elle comprend une argumentation structurée, une introduction et une conclusion. Le dossier fourni aux candidats contenait 10 documents de sources variées (extraits d'ouvrages, publication ministérielle, sites internet, revues...), de longueur et de nature différentes (textes et graphique) faisant référence à des auteurs en management ou à des cas d'entreprise et d'un niveau en lien avec les exigences d'un concours de recrutement de professeurs.

L'élaboration d'une synthèse nécessite une analyse préalable du sujet et des termes clés, une exploitation rigoureuse de chaque document permettant d'extraire les idées essentielles et de faire émerger une problématique. La note de synthèse rédigée doit également faire état d'une maîtrise correcte de la langue française (syntaxe, grammaire et orthographe) et respecter une longueur définie dans le sujet. Cet exercice exige des candidats qu'ils prennent en compte la totalité des documents pour en dégager les enjeux et une problématique. Un entraînement dans des conditions similaires à celles du concours est fortement recommandé par le jury.

Le jury rappelle aux candidats que l'exercice de synthèse exclut tout apport extérieur aux idées contenues dans les documents. Cependant le candidat doit prendre appui sur ses connaissances disciplinaires et son capital disciplinaire pour restituer avec pertinence et cohérence les éléments fournis dans le dossier. Tout propos ou point de vue personnel est à écarter. Le candidat doit être en mesure de proposer une restitution fidèle et intelligible des idées essentielles présentes dans le dossier documentaire.

Si la synthèse comporte une dimension à la fois didactique et pédagogique, elle ne doit pas cependant donner lieu à la présentation d'une séquence d'enseignement ni évoquer expressément les difficultés didactiques susceptibles d'être rencontrées ou les dispositifs pédagogiques susceptibles d'être mobilisés. En revanche, les préoccupations didactiques et pédagogiques doivent apparaître aussi bien dans la structure que sur la forme par un effort d'organisation des idées et d'explicitation des concepts mobilisés. C'est dans cette perspective pédagogique que le candidat est amené à sélectionner et à hiérarchiser les notions puis à déterminer leur place dans le plan de la synthèse. La rédaction de titres aux différentes parties de la synthèse n'est pas exigée, mais cette pratique, associée à une formulation précise et pertinente, permet dans certains cas de clarifier utilement le propos. Le choix du plan permet alors d'apprécier la compétence du candidat à organiser et articuler les idées essentielles des documents à travers une progression pertinente et cohérente.

Pour de futurs enseignants, une attention particulière doit notamment être apportée à l'orthographe, à la syntaxe et à la structuration du propos. Il s'agit là de compétences essentielles à l'exercice du métier de professeur.

Le thème proposé pour la session 2019 reflète un enjeu majeur pour les entreprises soumises à des contraintes de nature diverse (performance, compétitivité, adaptation à l'environnement, entre autres) tant dans le secteur industriel que dans celui des services.

Le dossier documentaire permettait de définir le management de la qualité, le concept de performance et les liens existants entre eux. Il présentait également deux exemples concrets mettant l'accent sur les difficultés de mise en œuvre du management de la qualité et sur l'impact sur la performance au sein d'organisations privées mais aussi publiques.

Les idées dégagées montraient l'intérêt que représente la mise en œuvre d'un management de la qualité au sein des organisations, en quoi ce système permet généralement d'assurer leur performance globale malgré certaines limites, principalement méthodologiques et d'adaptation au contexte de chaque organisation.

- **Analyse des prestations des candidats**
 - **Sur la forme**

Une proportion importante de candidates et de candidats manifestent des carences en orthographe et en syntaxe difficilement admissibles à ce niveau de recrutement pour de futures enseignantes et de futurs enseignants. Le jury rappelle que la maîtrise de la langue française à l'écrit comme à l'oral fait partie des compétences attendues et mentionnées dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation publié le 25 juillet 2013. Par ailleurs, quelques copies sont restées difficiles à lire compte tenu de la graphie et du peu de soin que les candidates et les candidats ont apporté à leur présentation. Par ailleurs, la maîtrise du vocabulaire et des concepts de base en économie, droit et management est nécessaire. Cela permet d'appréhender la thématique de la synthèse et les questions posées dans le sujet et de construire une argumentation pertinente.

Toutefois, les candidates et les candidats apparaissent globalement avoir mieux préparé l'épreuve que lors des sessions précédentes : il semble qu'elles ou ils aient tiré parti de la lecture des rapports de jury et/ou bénéficié d'une préparation notamment dans une école supérieure du professorat et de l'éducation (ÉSPE).

Quelques copies d'un excellent niveau ont été appréciées par le jury

- **Sur le fond**

Le jury attend une synthèse structurée avec une introduction (qui amène le sujet, en définit les termes clés, pose la problématique et annonce le plan), la restitution organisée des idées essentielles des documents permettant de répondre à la problématique et une conclusion.

Le jury attend également une réelle capacité à problématiser, à exploiter toutes les annexes sans paraphrase, de manière concise, objective et rigoureuse, et à articuler les idées de manière cohérente autour de la problématique posée. Un plan apparent avec titre des parties et sous-parties est accepté et peut permettre aux candidates et aux candidats de vérifier la cohérence de leur synthèse.

La plupart des copies ont répondu à ces exigences. La majorité des candidates et des candidats a contextualisé le sujet et a structuré la synthèse autour d'un plan.

Dans l'ensemble, le jury apprécie la proposition par les candidats, de notes de synthèse qui relèvent exclusivement du champ disciplinaire du management des organisations. Un effort de structuration, de la part de la majorité des candidats, a été noté mais le contenu des grandes parties reste trop souvent un catalogue de résumés des documents.

Certains candidats n'ont pas compris le sujet et se sont centrés sur le management en général et son impact d'un côté sur la qualité, de l'autre sur la performance. D'autres ont traité « qualité et performance ». Or il est impératif, lorsque le sujet comporte deux notions distinctes de réfléchir aux liens qui peuvent exister entre elles.

Le jury a donc regretté, dans certaines copies, un plan n'est pas pertinent, les termes du sujet non définis, une problématique pas bien identifiée ni formulée. Il en résulte des contresens, des développements hors-sujet ou un traitement trop partiel du sujet.

Les documents sont globalement bien exploités mais leur restitution n'est pas satisfaisante : paraphrase, juxtaposition d'arguments tirés des textes sans mise en perspective, donnant à la synthèse un statut de somme d'extraits de documents sans véritables liens. Quelques candidates et candidats n'ont proposé qu'une étude descriptive des différentes organisations du travail adoptées. Quelques autres n'ont pas exploité tous les documents proposés dans le corpus documentaire.

Enfin, des candidates et les candidats ont exprimé leur avis personnel ou apporté des données supplémentaires contrairement à la consigne rappelée dans le sujet.

➤ Introduction

Globalement, les membres du jury ont souligné un effort dans la structuration et le contenu de l'introduction. Le jury déplore que trop souvent l'introduction ne se borne qu'à des tentatives de définitions, de problématique et d'annonce de plan.

L'ensemble reste souvent très succinct et superficiel. L'introduction doit permettre de définir les mots clés du sujet et de circonscrire le sujet pour en identifier les enjeux et de poser une problématique. Les candidats doivent réaliser que la qualité du plan est souvent en lien avec la pertinence de la problématique. Reprendre un exemple tiré de la documentation pour introduire le sujet et en montrer l'intérêt peut constituer une bonne entrée en matière. De même que la contextualisation de la réflexion peut faciliter la mise en évidence des éléments nécessaires à un développement argumenté et raisonné.

Il convient de noter également que même si la synthèse doit être exempte de connaissances extérieures aux documents, il est nécessaire de présenter une définition claire des notions du sujet synthétisant les idées présentes dans les documents.

L'essence même de l'exercice consiste à présenter de façon structurée les idées présentes dans les documents en vue d'apporter une réponse à la problématique ; l'absence de problématique est donc fortement pénalisante car la « synthèse » prend alors la forme d'un catalogue d'idées sans lien réel..

Le jury tient à relever que de nombreux candidats ont fait l'effort de reformuler le sujet sous forme de question. Cette problématique permet alors d'apprécier la compréhension du sujet et aide à démontrer la pertinence du plan. Cependant, certains candidats, bien que proposant une annonce de plan explicite ne vérifient pas que celle-ci réponde bien à la problématique proposée.

➤ Développement

Certaines copies annoncent un plan dans l'introduction qui ne correspond pas à celui du développement, ce qui met en évidence des incohérences dans la structuration des idées.

Dans le cadre du sujet, les documents proposés nécessitent de réaliser un ordonnancement entre les idées principales et accessoires pour les utiliser judicieusement dans une démonstration maîtrisée. Le jury invite les candidats à ne pas recopier (même entre guillemets) ni paraphraser les idées essentielles contenues dans les documents et à davantage les analyser afin de pouvoir établir et justifier des liens logiques entre les idées. Les contenus scientifiques doivent permettre d'exploiter les documents de manière pertinente. Il est rappelé également la nécessité d'exploiter l'ensemble des documents.

Les candidats doivent veiller à respecter les règles élémentaires relatives à l'orthographe, à la syntaxe, à la ponctuation. Une relecture attentive est nécessaire.

- **Éléments de correction**

Les candidats étaient invités à présenter l'intérêt de la mise en œuvre d'un management de la qualité au sein des organisations, en quoi ce système permet généralement d'assurer leur performance globale, et ce malgré certaines limites, principalement méthodologiques et d'adaptation au contexte de chaque organisation.

➤ **PROPOSITION N°1**

Problématique : dans quelle mesure le management de la qualité permet-il d'améliorer la performance de l'organisation ?

Partie 1 – Comment le concept de qualité s'est-il intégré dans les problématiques de gestion des organisations ?

1.1- Le concept de la qualité est un élément majeur de la gestion des organisations, dont l'intégration a largement évolué au cours du XXème siècle, s'affinant pour donner naissance au management de la qualité totale (TQM)

1.2- Les organisations ne parviennent pas toutes à appréhender la problématique de la qualité dans son ensemble, en particulier quand il s'agit de l'intégrer dans ses processus et méthodes de travail

Partie 2 – Quelles sont les apports du management de la qualité sur la performance globale de l'organisation ?

2.1- Le management de la qualité permet de développer la performance socio-économique

2.2- Le management de la qualité permet également de répondre à la problématique des coûts cachés impactant négativement la performance de l'organisation

Partie 3 – L'intégration du management de la qualité dans la réflexion stratégique comporte-t-elle des risques ?

3.1- On peut constater qu'un manque de compréhension globale du concept de management de la qualité peut aboutir à des effets contraires sur la performance globale.

3.2- Certaines études témoignent également d'une relation négative entre management de la qualité et performance, en particulier sur le long terme.

➤ **PROPOSITION N°2**

Problématique : quels sont les effets du management de la qualité sur la performance de l'organisation ?

Partie 1 – Le management de la qualité permet d'atteindre la performance de l'organisation

1.1- Le concept de qualité au sein de l'organisation a largement évolué jusqu'à son intégration dans le TQM (Management de la qualité totale).

1.2- Par définition, le management de la qualité améliore la performance socio-économique.

1.3- Le management de la qualité permet également de limiter de nombreux coûts cachés.

Partie 2 – La démarche de management de la qualité comporte des risques pouvant nuire à la performance globale de l'organisation

2.1- La recherche de qualité peut, dans une certaine mesure, limiter la performance.

2.2- Le lean management, méthode issue du TPS, est encore aujourd'hui mal intégré dans certaines organisations, aboutissant à des effets délétères sur les ressources humaines.

2.3- Certaines organisations ont des difficultés à intégrer le management de la qualité.

Conseils aux candidats

- Le travail de préparation à cette épreuve doit s'orienter dans deux directions : consolider ses compétences méthodologiques en réponse aux exigences d'une note de synthèse d'une part ; et approfondir les connaissances disciplinaires en management d'autre part.
- Le jury invite également les candidats à la lecture régulière de textes scientifiques en management et à l'analyse de documents quantitatifs.
- Le jury invite les candidats à développer leurs capacités à produire une argumentation structurée et nourrie, combinée à un développement problématisé. Pour être fructueux, ce travail méthodologique doit s'appuyer sur des connaissances solides, permettant aux candidats de comprendre le sujet, d'en dégager les enjeux, de le contextualiser, de mettre en lien les idées afin de construire une problématique et un plan pertinent. Pour se préparer à cette épreuve, les candidats doivent donc consolider et actualiser leurs connaissances en management des organisations conformément au programme du concours. Il est impératif que les candidats s'astreignent à analyser les enjeux de la question du sujet afin d'en traiter tous les aspects au moyen d'une véritable problématisation.
- Il est recommandé de faire apparaître le plan dans le développement afin de structurer les idées et les rendre cohérentes.
- En particulier, le jury souligne que les copies proposant des problématiques pertinentes suivies d'un plan complet et cohérent sont le fait de candidats ayant démontré leur maîtrise des notions clés abordées dans le thème par la définition précise et complète qu'ils en donnent dans l'introduction. Il est rappelé, sur ce point, que le candidat ne peut miser sur le dossier documentaire pour lui fournir lesdites définitions. Le jury recommande aux candidats de lire et d'analyser les programmes de management du cycle terminal de la série STMG et de BTS afin de s'imprégner du cadre pédagogique dans lequel devront s'inscrire leurs futurs enseignements et qui les guidera dans la structuration de leur synthèse.
- Il est recommandé également aux candidats de s'entraîner à l'épreuve de synthèse à partir de guides méthodologiques (cf. repères bibliographiques) pour s'accoutumer à cet exercice omniprésent dans la pratique de l'enseignant.
- **Le candidat doit veiller à ne jamais exprimer d'opinion personnelle, ni faire référence à des connaissances extérieures au dossier documentaire** (indiquer le numéro du document), y compris dans le contexte présenté en accroche.
- Enfin, les candidats doivent s'efforcer de produire un travail attestant de leur capacité à s'exprimer clairement et correctement à l'écrit, dans une copie à l'écriture, à la présentation et à la structuration soignées. L'utilisation de connecteurs logiques (cependant, toutefois...) est fortement recommandée. Le jury attire l'attention des candidats sur le rôle essentiel de l'enseignant dans le développement des capacités de l'élève à utiliser la langue française, notamment écrite, tant dans la syntaxe que dans la grammaire et l'orthographe.

Rappel des principes de base de la note de synthèse

La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans sa copie. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.

L'objectivité : Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.

Étapes de conception de la synthèse

- Effectuer une lecture attentive du dossier documentaire. Extraire les éléments fondamentaux de chaque document en rapport avec le sujet posé puis hiérarchiser les idées retenues (notions clés, idées complémentaires, exemples).
- Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan en la situant dans un contexte, des enjeux.
- Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis le respecter dans le développement.
- Articuler son argumentation en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.
- Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.
- Ne pas formuler d'opinion personnelle.
- Éventuellement, conclure de manière concise.

2.2. les questions d'ordre économique ou juridique

Les questions d'ordre économique ont été choisies par 79 % des candidates et des candidats ; celles d'ordre juridique l'ont été par 7 % d'entre eux. Cette seconde partie du sujet n'a pas du tout été abordée par 14 % des candidates et des candidats.

Les questions sont en rapport avec le thème de management abordé dans la première partie, mais n'impliquent pas l'exploitation du dossier documentaire. Le traitement des questions économiques ou juridiques requiert de solides bases scientifiques, une compréhension des environnements économiques et juridiques ainsi qu'une maîtrise méthodologique qui permet de répondre de façon structurée. Une actualisation des connaissances est également nécessaire.

Beaucoup de candidates et de candidats maîtrisent mal les notions fondamentales en droit ou en économie : leurs réponses se résument dès lors à un exposé de lieux communs et de faits d'actualité plus ou moins bien assimilés.

Le jury regrette également des réponses aux questions, notamment économiques, qui font état d'une prise de position politique contraire au devoir de neutralité des fonctionnaires.

Cependant, le jury a pu, dans quelques copies, apprécier l'excellente qualité des réponses aux questions d'ordre économique ou juridique : définition des mots clés, construction d'une réponse argumentée et illustrée et faisant référence à des auteurs, des textes de loi, de la jurisprudence.

Attentes du jury

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer la maîtrise par le candidat de notions fondamentales des programmes d'économie ou de droit, ainsi que sa capacité à mobiliser ses connaissances et à structurer ses propos. Il est attendu d'un futur enseignant qu'il s'approprie et restitue le champ disciplinaire et qu'il mette en œuvre une méthodologie rigoureuse, des qualités didactiques et qu'il emploie un langage clair, scientifique et précis pour répondre aux questions. Dans les deux champs disciplinaires, le candidat peut intégrer à sa réponse des éléments d'actualité, mais ceux-ci ne se substitueront pas aux connaissances disciplinaires dont il s'agit de vérifier la maîtrise.

Le jury attend notamment :

- des réponses débutant systématiquement par **une phase de définitions claires, précises et incontestables** des notions juridiques ou économiques présentes dans le libellé des questions ;
- le développement de solides arguments, catégorisés, organisés et hiérarchisés ;
- un effort de précision et de clarté.

En économie, les références aux auteurs et théories sont particulièrement attendues et appréciées. Les concepts et les mécanismes économiques doivent être explicités.

En droit, une réponse ne saurait être complète sans s'appuyer sur les mécanismes juridiques et sans présenter les sanctions civiles et/ou pénales afférentes aux règles applicables présentées par les candidats.

L'esprit de synthèse et la capacité à structurer sont des qualités qui facilitent la compréhension des idées exposées ; compréhension renforcée par le style, l'orthographe et une présentation soignée.

Maîtrise des connaissances fondamentales, capacité à faire le lien avec l'actualité et à formuler un propos clair, complet et synthétique, constituent un ensemble de compétences que doit maîtriser un futur enseignant et que cette partie de l'épreuve vise à évaluer.

○ **Analyse des prestations des candidats**

Le jury constate que, d'une manière générale, cette partie du sujet a été négligée en raison d'un manque de temps et/ou de connaissances, certaines copies ne présentant même aucun traitement des questions économiques ou juridiques, ce qui pénalise fortement la copie et donc la réussite à l'épreuve. Dans les autres cas, les réponses apportées sont incomplètes ou superficielles et, pour certaines, hors sujet. Le jury a été particulièrement marqué par la pauvreté de contenus scientifiques relevant pourtant du référentiel du cycle terminal STMG. En économie comme en droit, certaines réponses témoignent, parfois, de confusions et d'un manque de maîtrise des concepts de base et des références théoriques attendues. L'actualisation des connaissances est également souvent absente.

Dans nombre de copies, l'analyse manque de rigueur, tout comme le vocabulaire utilisé, relevant parfois d'une discussion sans fondements scientifiques : concepts peu ou mal définis, théories économiques mal maîtrisées, des raisonnements juridiques très approximatifs...

Même si les réponses attendues peuvent être relativement brèves, elles doivent néanmoins être structurées. Beaucoup de candidats présentent des développements non-argumentés, juxtaposant des idées sans lien démontré avec le sujet.

Concernant les questions d'économie :

- Trop peu de candidats sont capables de définir certains concepts de base : marché concurrentiel, information imparfaite, normes...
- Les réponses à la première question (les marchés concurrentiels) sont souvent très factuelles, sans aucune référence à la théorie économique. Pour la deuxième question les candidats ont souvent traité soit de l'information imparfaite, soit de l'intervention de l'État sans se prononcer sur ce qui pourrait les lier, comme la nécessité ou non de l'intervention de l'État pour palier des asymétries. Quant à la troisième question, le terme de norme a souvent été mal ou partiellement interprété aboutissant à des développements sur les zones de libre-échanges.
- Le raisonnement économique est parfois limité et l'argumentation s'avère à la fois insuffisamment développée et peu illustrée d'exemples ou au contraire ne reposant que sur des exemples.
- Les théories économiques sont peu connues.

Concernant les questions de droit :

- Les connaissances en droit sont inégales suivant les candidats.
- Les réponses sont trop souvent imprécises chez certains candidats et les connaissances de base ne sont pas toujours maîtrisées (les grands types des responsabilités ne se limitent pas à la distinction civile/pénale) ; le vocabulaire juridique est approximatif voire, pour certaines copies, inapproprié ou inconnu.
- La qualification juridique est trop superficielle et l'analyse juridique est souvent confuse.
- Les réponses apportées se bornent trop souvent à définir plus ou moins adroitement les termes du sujet sans réel raisonnement.

○ **Éléments de correction**

▪ **Questions économiques**

Question 1. Les marchés des biens et services sont-ils concurrentiels ?

Définitions attendues : Marché, Biens et services, Concurrentiels

Structuration autour de la problématique : les marchés des biens et services sont-ils toujours concurrentiels ?

Axe 1 - Les marchés en concurrence pure et parfaite ou en concurrence monopolistique sont des marchés concurrentiels.

Attendus :

- Les 5 conditions de concurrence pure et parfaite doivent être présentées et expliquées.
- Le respect de ces 5 conditions permet d'obtenir un marché parfaitement concurrentiel (prix d'équilibre et quantité d'équilibre). Ajustement de l'offre et de la demande entraîne pour les entreprises une concurrence permanente. Aucune ne peut être en situation de surprofit.
- Concurrence monopolistique

Axe 2 : Mais, de nombreuses structures de marchés freinent la concurrence.

Attendus :

- Schumpeter (1911) - le monopole temporaire
- Structure de marchés oligopolistiques

Ces situations peuvent avoir des origines très diverses :

- économie d'échelle ou monopole naturel (rendements d'échelles croissants) ;
- défaillances de marché : par les externalités ou par les biens publics ;
- Des pratiques anticoncurrentielles perdurent malgré une réglementation visant à les interdire.
 - Ententes
 - Abus de position dominante

Question 2. Une situation d'information imparfaite impose-t-elle une intervention de l'État ?

Définitions attendues : Situation d'information imparfaite (asymétrie d'information), Intervention de l'État.

Structuration autour de la problématique : pourquoi une situation d'information imparfaite peut-elle imposer une intervention de l'État ?

Axe 1 – Une situation d'information imparfaite génère des défaillances du marché

Attendus :

- Hypothèse de transparence non respectée ;
- L'information imparfaite mène à des défaillances de marché ;
- L'antisélection ou la sélection adverse de G. Akerlof.

Axe 2 - L'intervention de l'État peut s'avérer nécessaire pour pallier ces dysfonctionnements/défaillances

Attendus :

- Politique de concurrence ;
- G. Akerlof : assurances obligatoires et différenciation selon le risque
- Le marché peut parfois pallier les dysfonctionnements générés par les situations d'information imparfaite, rendant inutile l'intervention de l'État.
 - Spence (1973) : théorie du signal
 - Rothschild-Stiglitz (1976) : théorie du filtre
 - Leibenstein (1957) : théorie du salaire d'efficience

Question 3. Les normes relatives aux produits et services favorisent-elles le développement des échanges internationaux ?

Définitions attendues : Normes (norme de facto ou norme de fait), échanges internationaux.

Structuration autour de la problématique : dans quelle mesure les normes relatives aux produits et services favorisent-elles le développement des échanges internationaux ?

Axe 1 – Les normes peuvent être des freins aux échanges internationaux.

Attendus :

- OMC interdit les restrictions aux échanges
- Chaque pays a intérêt à l'échange : Ricardo
- Normes comme barrières non tarifaires utilisées dans une logique de protectionnisme

Axe 2 – Les normes peuvent faciliter le développement des échanges internationaux.

Attendus :

- Instrument de sécurisation des échanges
- Meilleure information/transparence
- Rôle de l'état pour crédibiliser le signal
- OMC considère que certaines normes ne sont pas des mesures protectionnistes (protection de la santé ...)

▪ Questions juridiques

Question 1. La qualité de l'information sur la prestation fournie est-elle une obligation des parties au contrat de droit commun ?

Définitions attendues : Le consentement, le contrat et les conditions de validité des contrats.

Structuration autour de la problématique : la qualité de l'information sur la prestation fournie constitue-t-elle une obligation des parties au contrat de droit commun ?

Axe 1 - Étendue du devoir général d'information

Attendus :

Principe d'obligation précontractuelle d'information à la charge d'une partie (Art. 1112-1 al.1 cc).

Exception au principe.

Définition d'informations importantes (Art. 1112-1 al.3 cc).

Le devoir général d'information est d'ordre public (Art. 1112-1 al.5 cc).

Axe 2 - Conséquences d'un manquement au devoir général d'information

Attendus :

Le manquement au devoir d'information (Art. 1112-1 al 6 cc) :

○ engagement de la responsabilité extracontractuelle et conséquences;

○ annulation du contrat et conséquences.

Question 2. À quelles responsabilités l'entreprise s'expose-t-elle en cas de défaut d'un de ses produits ?

Définitions attendues : Responsabilité civile contractuelle et extracontractuelle de l'entreprise, défaut d'un produit.

Structuration autour de la problématique : Quelles sont les responsabilités qui incombent à l'entreprise en cas de défaut d'un de ses produits ?

Axe 1 - Responsabilité de l'entreprise liée aux garanties légales

- Garantie légale de conformité

Attendus :

Définition de la garantie de conformité

Conditions de mise en œuvre de cette responsabilité

Conséquences de la reconnaissance de responsabilité

- Garantie des vices cachés

Attendus :

Définition de la garantie des vices cachés

Conditions de mise en œuvre de cette responsabilité

Conséquences de la reconnaissance de responsabilité

Axe 2 - Responsabilité du fait des produits défectueux
Définition de la responsabilité des produits défectueux
Conditions de mise en œuvre de cette responsabilité
Deux conditions préalables (mise en circulation et défaut du produit)

Question 3. Comment le droit permet-il d'anticiper le risque et de le prévenir dans les contrats entre professionnels ?

Définitions attendues : Le droit, le risque et les contrats entre professionnels
Dans les relations entre professionnels, le contrat est l'outil juridique indispensable aux échanges et à la circulation des richesses. Outre la mise en relation des partenaires privés entre eux, il permet d'instaurer une stabilité et une sécurité dans leurs relations d'affaires.
Structuration autour de la problématique : Comment par le recours au contrat, le droit permet-il d'anticiper le risque et de le prévenir dans les contrats entre professionnels ?

Axe 1 - L'anticipation et la prévention du risque en période précontractuelle – La sécurisation du processus de négociation

- Les pourparlers
- la liberté de rompre les pourparlers
- obligations d'informations précontractuelles
 - Les avant-contrats
- le pacte de préférence
- la promesse unilatérale de contrat

Axe 2 - L'anticipation et la prévention du risque en période contractuelle

- Les clauses particulières insérées dans le contrat pour anticiper les risques (les clauses limitatives de responsabilité, les clauses pénales, les clauses d'indexation...)
- Principe de l'interdiction des ruptures brutales des relations commerciales

Axe 3 - La prévention du risque d'inexécution pour cause d'imprévision

- Principe de la force obligatoire du contrat
- Arrêt Canal de Craponne de 1876
- La réforme du droit des contrats (Article 1195 cc)
- Exception au principe de la force obligatoire des contrats

Conseils aux candidats

Les candidats doivent, pour préparer cette partie de l'épreuve :

- Apprendre à bien gérer le temps de l'épreuve afin de traiter toutes les questions.
- Maîtriser les connaissances économiques et juridiques fondamentales du programme du concours. Le jury tient à rappeler aux candidats qu'ils seront amenés, s'ils réussissent le concours, à enseigner l'économie et le droit au cours de leur carrière. La maîtrise des fondamentaux dans ces deux disciplines est donc indispensable.
- Renforcer leurs connaissances en suivant l'actualité économique, juridique et sociale. En effet, les exemples pertinents (jurisprudence, textes législatifs, rapports économiques, données statistiques) valorisent la prestation du candidat.
- Aspects méthodologiques : les candidats sont invités à s'appuyer sur la méthodologie du développement structuré, notamment au niveau de l'introduction (accroche et intérêt du sujet, **définitions précises**, enjeux, problématique et annonce de plan). Un plan apparent et détaillé n'est pas exigé mais la réponse doit impérativement être structurée au moins en paragraphes distincts logiquement articulés entre eux.

Développer des qualités de raisonnement (clarté, précision, rigueur) et de rédaction (style, orthographe, soin).

3. Conseils aux candidates et aux candidats pour l'ensemble de l'épreuve de synthèse

Les supports essentiels à utiliser pour se préparer à l'épreuve sont les programmes de droit, d'économie, de management et de sciences de gestion des classes de première et terminale de la série Sciences et technologies du management de la gestion, traités au niveau master 1.

Il est donc conseillé aux candidates et aux candidats de se constituer une bibliographie d'ouvrages universitaires de référence.

Une bonne connaissance de l'actualité est nécessaire pour pouvoir bien appréhender les problématiques actuelles et illustrer son propos de manière pertinente. Il convient de consulter régulièrement revues, journaux et sites internet (voir ci-après les repères bibliographiques et webographiques).

La gestion du temps constitue l'un des facteurs de réussite de l'épreuve : elle conditionne la possibilité de traiter tout le sujet, de le faire de façon pertinente et de relire la copie pour vérifier l'orthographe, la syntaxe, l'utilisation du vocabulaire spécifique et la cohérence des idées. La candidate ou le candidat peut utilement s'entraîner avec les sujets des sessions précédentes.

4. Quelques repères bibliographiques/webographiques :

- le site du CERTA (<http://www.reseaucerta.org/>)
- le réseau national de ressources pédagogiques (lien à suivre : <http://www.crcom.ac-versailles.fr/>)
- les programmes du concours, sujets et rapports de jury des années antérieures disponibles sur le site <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>
- des revues : Économie & Management, Challenges, Capital, Alternatives économiques, Problèmes économiques, Cahiers français
- des ouvrages :
 - en droit :
 - Lexique des termes juridiques, édition Dalloz
 - 100 fiches pour comprendre le droit, édition Bréal
 - « Droit de l'entreprise », édition Lamy
 - « Droit du travail », G.Auzero et E. Dockès, édition Dalloz
 - « Droit de la consommation », J.C. Auloy et H. Temple, édition Dalloz
 - « Pratique du droit de l'informatique et de l'internet », A. Hollande et X. Linant de Bellefonds, éditions Delmas
 - en économie :
 - « Comprendre les théories économiques », J.M. Albertini et A. Silem, édition Points
 - « Nouvelles théories économiques », M. Montoussé, édition Bréal
 - « Principes d'économie moderne », Joseph E. Stiglitz, édition de boeck
 - « Économie de la mondialisation – Vers une rupture durable », J.P. Allegret et P. Le Merrer, édition de boeck
 - en management :
 - « Management de l'entreprise », Derray et Lusseau, édition Ellipses
 - « Management, stratégie et organisation », Helfer, Kalika et Orsoni, édition Vuibert
 - « Stratégor- Toute la stratégie d'entreprise », B. Garette et P. Dussauge, édition Dunod
 - « Systèmes d'information et management des organisations », R. Reix, édition Vuibert
 - « Les 100 schémas du management », D. Autissier et L. Giroux, édition Eyrolles
- des sites internet :
 - sites de la presse économique : [www .lemonde.fr](http://www.lemonde.fr), www.lesechos.fr ...
 - www.insee.fr
 - www.oecd.org/fr
 - www.documentation française.fr
 - www.gouvernement.fr/

- www.travail-emploi.gouv.fr
- www.legifrance.gouv.fr
- www.legalis.net
- www.cnil.fr

COMPOSITION DE SCIENCES DE GESTION

Nombre de copies :	
Distribution des notes	
Moyenne	9,35
Note la plus élevée	19
Note la plus basse	1
Répartition des notes	
Inférieures à 5	14
Comprises entre 5 et moins de 8	4
Comprises entre 8 et moins de 10	6
Comprises entre 10 et moins de 12	4
Comprises entre 12 et moins de 15	9
Égales ou supérieures à 15	8
Nombre de copies	45

Le jury a proposé un sujet qui permettait de tester les connaissances des candidates et des candidats dans les domaines techniques de la conception et du développement d'applications, de la conception et l'exploitation d'infrastructures de communication et, dans une moindre mesure, dans le domaine du management des systèmes d'information.

Concernant cette option du CAPET économie et gestion, le jury attire l'attention des candidates et des candidats sur le fait que le programme du concours couvre à la fois le domaine scientifique de l'informatique et celui des systèmes d'information⁶ portés par les sciences de gestion. Pour chacun des dossiers les auteurs du sujet s'étaient attachés à installer une progressivité, avec de premières questions que tous les candidats de cette option auraient dû pouvoir traiter et des questions plus complexes destinées à valoriser les candidats les mieux préparés.

Le jury souligne la méconnaissance des concepts élémentaires de la discipline par bon nombre de candidates et de candidats qui doivent impérativement démontrer leur expertise dans l'ensemble du champ disciplinaire, tant sur les aspects liés à la modélisation, aux bases de données, à la programmation orientée objet, orientée *web* et mobile que ceux concernant les

⁶ La communauté scientifique de référence est portée par l'association information et management : <http://aim.asso.fr/>

infrastructures de communication. Le jury continue d'inviter les candidates et les candidats à développer une véritable « culture générale » en matière de méthode d'ingénierie des systèmes d'information.

Le jury a apprécié l'effort de structuration de certaines réponses, mais regrette toutefois la médiocre qualité rédactionnelle et orthographique d'un nombre de copies non négligeable.

1. Analyse du sujet et commentaires

Dans un rôle d'acteur au sein d'une entreprise de services du numérique (ESN), le sujet⁷ invitait les candidats à s'investir dans un projet de gestion de l'éclairage public d'une ville.

Le sujet était constitué de trois dossiers à traiter : dans un premier dossier, les candidates et les candidats étaient amenés à étudier comment le management du système d'information pouvait accompagner le projet stratégique d'une ville en faveur du développement durable. Dans un deuxième dossier il s'agissait de prendre en charge les besoins de gestion de l'éclairage public. Dans un troisième dossier, la stratégie commerciale de l'ESN l'amenait à mutualiser les ressources de l'infrastructure réseau destinée à ses villes clientes.

Dossier 1

Ce dossier questionnait les candidats sur la pertinence du choix, pour une ville, d'externaliser le développement d'une solution de gestion de son éclairage public. Dans un premier temps il était demandé d'explicitier les raisons de ce choix, de préciser comment s'assurer de la qualité du service rendu par le prestataire, enfin, de dire comment un éventuel changement de prestataire pouvait être anticipé.

Une seconde partie du questionnement amenait les candidats à, d'une part, proposer une architecture logicielle à même de correspondre au modèle d'affaires de l'ESN, et, d'autre part, à décrire une solution technique et juridique permettant d'ouvrir l'accès aux données concernant l'éclairage public.

Le jury attire l'attention sur le fait qu'il n'est pas obligatoire de répondre très longuement à chaque question car cela peut faire perdre inutilement du temps.

Pour autant, les efforts d'argumentation, de structuration et de contextualisation ont été appréciés sur cette partie. De façon générale, dans ce premier dossier, les candidats qui ont su adopter le point de vue de l'ESN dans son modèle d'affaires ont été les plus à même d'apporter les réponses pertinentes.

Question 1.1

Cette question interrogeait naturellement sur l'indispensable arbitrage entre le faire et le faire faire. Les meilleures réponses ont, dans un premier temps, apporté et expliqué les opportunités et les limites d'un tel choix, puis, dans un second temps, ont su montrer en quoi, dans le contexte du sujet, le choix de la ville cliente (externaliser) était pertinent.

Question 1.2

On attendait ici des précisions sur la façon de s'assurer de la qualité d'une prestation externe. Les bons candidats ont mobilisé les notions de contrat de service, de responsabilité contractuelle des parties et d'indicateur de performance. Les meilleures copies ont proposé des indicateurs (nombre de tickets d'incidents total, délai de résolution des tickets d'incidents...).

Trop souvent les réponses ont porté sur le choix d'un prestataire suite à un appel d'offre plutôt que sur la qualité de la prestation qui était pourtant l'objet de la question.

7

Question 1.3

La notion de réversibilité, définie comme étant la possibilité pour le client de reprendre ou de faire reprendre la fonction externalisée par tout prestataire de son choix, et cela, aux charges et conditions du contrat, étaient attendue.

Certains candidats ont su expliquer la nécessité de reprendre possession des données et des applicatifs mais sans employer le terme de réversibilité. Ces réponses ont été tout de même appréciées et valorisées.

Question 1.4

Les bonnes prestations, nombreuses pour cette question, ont développé une argumentation qui conduisait à la préconisation d'une architecture client/serveur basée sur un client léger et donc une application Web. Les meilleures réponses ont mis l'accent sur la sûreté et la sécurité de ce type d'architecture.

Question 1.5

Il s'agissait ici de décrire une solution technique et juridique de manière à permettre un libre accès à certaines données concernant l'éclairage public. Il était bien évidemment attendu une réponse faisant référence à un portail de données ouvertes (*open data*). Un nombre assez significatif des candidats ont fait cette proposition mais très souvent en perdant de vue la globalité de la question en omettant l'angle juridique.

Question 1.6

Le sujet invitait à expliquer les principes de fonctionnement d'une plateforme d'intégration continue en mettant l'accent sur ses avantages dans le contexte étudié. Il s'agit ici d'une question certes un peu théorique mais néanmoins au centre de l'actualité en ce qui concerne les méthodes modernes et performantes de développement d'application. Trop peu de candidats maîtrisent ces pratiques.

Dossier 2

Dans ce dossier, le sujet amenait à faire évoluer la solution de gestion de l'éclairage intelligent développée par LIGHT-IN pour tenir compte de nouveaux besoins. L'ensemble des éléments évalués dans ce dossier repose sur le référentiel du BTS SIO option SLAM et la plupart des points abordés ont déjà été exploités dans les sujets précédents. Il s'agit donc, pour les candidats, de travailler l'épreuve à partir des annales et des référentiels

Tout d'abord, il s'agissait de travailler sur la base de données pour produire des statistiques d'utilisation des luminaires. On attendait notamment que soit proposées une évolution de la base de données ainsi que la rédaction des requêtes de complexité croissante. Le sujet amenait ensuite à compléter une application existante de gestion des pannes. Il s'agissait ici de mesurer la capacité des candidats à développer dans un langage de programmation orienté objet. Enfin, on devait proposer une évolution du diagramme de classe proposé pour tenir compte du nouveau besoin de planification de l'éclairage par zones.

Quelques rares candidats ont traité ce dossier dans sa globalité. Les candidats sont encore trop nombreux à ne traiter que très superficiellement les questions portant sur la programmation et la modélisation qui sont pourtant deux axes majeurs de cette épreuve.

Les connaissances fondamentales sur les bases de données restent parfois trop approximatives. La lecture d'un schéma logique, la maîtrise d'un langage de requête, ou encore le rôle des déclencheurs, font partie des fondamentaux à maîtriser pour passer ce concours. En

outre, la modélisation des données réalisée par les candidats reste majoritairement bien trop superficielle voire inexistante pour ce niveau de concours. D'une manière générale, les candidats qui ont traité la question ne s'inspirent pas assez du formalisme UML suggéré dans le sujet.

Par ailleurs, le jury rappelle que le candidat n'est nullement obligé de justifier les réponses aux questions purement techniques sauf s'il désire attirer l'attention sur un point particulier. La justification inutile des réponses parfois triviales a manifestement fait perdre du temps à quelques candidats. .

Question 2.1

Il s'agissait d'analyser le schéma logique de la base de données pour savoir si la base de données actuelle permettait de répondre à un besoin de gestion.

Question 2.2

On demandait d'écrire des requêtes d'interrogation de difficulté croissante dans un langage de son choix. Même si le langage SQL n'était pas cité, la plupart des candidats ont utilisé ce formalisme. Les requêtes demandées mettaient en œuvre les concepts d'agrégation, de restriction, de jointure et de regroupement.

Question 2.3

On demandait de proposer une solution permettant de prendre en compte une contrainte de gestion dans la base de données. Une solution basée sur l'utilisation de déclencheurs ou sur une vérification de niveau applicatif était attendue.

Question 2.4

On demandait de proposer une évolution de la base de données pour répondre à un nouveau besoin de gestion. Pour ce faire, le candidat était invité à s'appuyer sur le schéma logique (graphique ou textuel) de la base.

Question 2.5

On demandait d'analyser une erreur levée par une opération de suppression dans la base de données en raison de la violation d'une contrainte d'intégrité référentielle. Il s'agissait non seulement de trouver la cause de cette erreur, mais également de proposer une solution permettant de résoudre le problème rencontré. Une solution basée sur une suppression en cascade était attendue.

Question 2.6

On demandait d'écrire une méthode renvoyant une liste d'objets. Il fallait prendre en compte le fait que la liste à parcourir pour alimenter la liste à renvoyer était triée. Assez peu de candidats ont pris en compte cet élément. On attendait donc qu'on instancie la liste à renvoyer, puis qu'on la parcourt jusqu'à trouver le premier élément à retourner. Il restait ensuite à compléter la liste à renvoyer à partir des objets de la collection à parcourir.

Question 2.7

Dans cette méthode il fallait instancier un objet en utilisant le pointeur *this*. On attendait également de récupérer un objet en se servant d'une méthode statique d'une classe abstraite.

Question 2.8

Dans cette question, il s'agissait d'écrire le constructeur d'une classe. Le jury attendait qu'on récupère la valeur de l'identifiant dans une méthode statique d'une classe abstraite et qu'on fasse un test sur le booléen passé en paramètre pour valoriser un attribut de la classe.

Question 2.9 :

Le jury attendait que le candidat utilise une classe technique fournie.

Question 2.10 :

Le candidat devait récupérer une liste en utilisant une méthode statique d'une classe abstraite. Il devait ensuite parcourir l'intégralité de la liste. Un test était nécessaire dans la boucle *for*. Le candidat devait utiliser la méthode de la question précédente, même s'il n'avait pu l'écrire. Cette question a été assez peu traitée.

Question 2.11 :

La question portait sur l'évolution du diagramme de classes proposé dans le sujet afin de prendre en compte le nouveau besoin de gestion des zones. Seuls quelques rares candidats ont su traiter la question.

Dossier 3

Quelques rares candidats ont traité ce dossier dans sa globalité. Ce dossier traitait de la nécessaire évolution de l'architecture réseau pour intégrer des nouveaux sites des nouvelles villes clientes de la société LIGHT-IN. Le jury attendait que le candidat comprenne cette nouvelle architecture réseau et les principaux changements induits aux niveaux réseau et système. Le questionnement était homogène dans son orientation.

Les points abordés étaient :

- les VLAN ;
- la décomposition en sous-réseaux ;
- le routage ;
- les tables de filtrage ;
- les VLSPM ;
- la haute disponibilité des serveurs ;
- la sécurité des configurations des communications.

L'ensemble de ces éléments repose sur le référentiel du BTS SIO option SISR mais reste à un niveau très général dans les questions posées. La plupart des thèmes abordés avaient d'ailleurs déjà été exploités dans les sujets précédents, il y avait donc peu de surprise pour les candidats ayant travaillé l'épreuve à partir des annales et des référentiels. C'est pourquoi le jury est très surpris par le nombre de candidats ayant traité cette partie de manière superficielle. Le jury conseille aux candidats de bien gérer leur temps en ne consacrant pas toute la durée de l'épreuve sur les premières parties seulement.

Le jury remarque que les questions orientées administration systèmes ont été partiellement traitées. Les candidats doivent veiller à équilibrer leurs connaissances entre la partie réseau et la partie système.

Question 3.1

Le jury attendait que le candidat explique les notions de sécurité liées aux VLAN, à la mise en place d'un VPN, d'une DMZ publique et privée ainsi que d'un stockage par OVI. Le jury attendait

une courte note et trop de candidats n'ont pas pris soin de rédiger cette note. Leur réponse est trop concise.

Question 3.2 :

Il s'agit ici des bases en réseau sur l'adressage IP et l'attribution d'un nouveau VLAN.

Question 3.3 :

La question portait sur les modifications à apporter sur les tables de routage. Certains candidats ont traité de manière superficielle la question en oubliant les modifications sur certaines interfaces.

Question 3.4

Certains candidats ne connaissent pas les problématiques liées à la redondance de niveau 3 (VRRP, HSRP...). Le jury attendait la configuration IP des interfaces virtuelles des deux routeurs du *cluster*.

Question 3.5 :

La question portait sur la mise à jour de la configuration du serveur DNS afin d'intégrer la nouvelle ville. La majorité des candidats n'ont pas compris la problématique de traduction d'adresses sous-jacente et ont donc proposé des configurations IP erronées.

Question 3.6 :

La question demandait de lister les actions permettant d'intégrer le cluster de serveurs ESX. Le jury attendait les modifications apportées à la fois en réseau (VLAN) et en système (activation des modules HA et FT sur chacun des routeurs).

Question 3.7:

Le candidat devait ouvrir des flux de type DNS vers la DMZ de l'entreprise La question portait donc sur la configuration de règles de filtrage. Ce type de compétence technique ne peut être éludé et doit être traité rigoureusement. Les candidats sont invités à s'intéresser à différentes technologies de filtrage avec plusieurs constructeurs de matériel réseau.

Question 3.8:

Il s'agissait d'une question sur l'intérêt d'un serveur DNS secondaire en mode round robin. Les candidats doivent maîtriser les notions liées aux problématiques de failover et d'équilibrage de charge avec différents algorithmes (round robin, round robin pondéré...).

Question 3.9:

Cette question permettait au candidat de configurer des masques de réseau de longueur variable (VLSM). Trop peu de candidats ont traité la question convenablement.

Question 3.10:

L'objectif était de tester les capacités du candidat à réaliser des configurations complètes permettant d'intégrer les nouveaux VLAN. Le jury attendait des réalisations sur la pile de commutateurs et sur le routeur de distribution. Trop de candidats ont oublié des étapes essentielles (sous interfaces, suppression du VLAN 10, ...).

Question 3.11:

La question demandait les modifications à apporter sur l'architecture réseau pour que le serveur web soit accessible depuis l'extérieur. Le jury attendait une réponse précise sur les modifications en terme d'architecture réseau et en terme d'incidence sur les tables de filtrage et sur la configuration IP.

2. Conseils aux candidats

Le sujet de cette session a été conçu pour évaluer de larges connaissances et domaines de compétences. Le jury rappelle que tous les aspects de la spécialité ISI doivent être maîtrisés au niveau attendu même si chaque candidat pourra trouver matière à valoriser plus particulièrement les domaines de lequel il se sent plus particulièrement à l'aise.

Concernant la préparation de cette épreuve, la maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline doit être une priorité pour les candidats, tant en matière de systèmes d'information, de réseaux, de modélisation que de développement. Ces contenus constituent des fondamentaux qu'il est nécessaire de maîtriser pour prétendre à ce niveau de concours. Il est indispensable que les candidats possèdent des compétences dans l'ensemble des méthodes et techniques informatiques mobilisées dans le BTS *Services informatiques aux organisations* (tant pour le parcours *solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux* que *solutions logicielles et applications métier*).

Avant l'épreuve, les candidats doivent :

- s'informer de la nature de l'épreuve et des modalités d'évaluation : la consultation des textes et des rapports de jury est un travail préalable indispensable ;
- prévoir et mettre en œuvre une préparation sérieuse : il est fortement conseillé aux candidats d'actualiser leurs connaissances ;
- organiser un programme de travail adapté et s'entraîner en traitant le plus grand nombre de sujets (traiter des sujets de CAPET de sessions antérieures, de BTS SIO et de DCG peut s'avérer efficace).

Lors de l'épreuve, il est essentiel :

- de procéder à une lecture attentive du sujet afin de déterminer les dossiers à traiter en priorité en fonction du profil du candidat. Aucun dossier ne doit cependant être négligé ;
- d'optimiser la gestion du temps de façon à pouvoir aborder l'essentiel des questions ;
- de mobiliser l'outil de gestion pertinent ;
- d'adapter les apports théoriques et les analyses au contexte de l'entreprise ;
- de soigner l'expression écrite et la présentation du travail.

2.1. Conseils portant sur le fond

- approfondir les connaissances de base sur les outils et les démarches de la spécialité (niveau BTS SIO et au-delà). Les sujets d'examen⁸ des différents diplômes, notamment l'épreuve de spécialité systèmes d'information de gestion du baccalauréat STMG, l'étude de cas du BTS Informatique de gestion ou encore l'épreuve E5 du BTS Services informatiques aux organisations, constituent une base de travail intéressante ;
- dépasser la seule mise en œuvre de techniques en s'interrogeant sur les conditions de mise en œuvre et la conception d'une démarche par les candidats afin d'évaluer à la fois leur capacité à mettre en œuvre une démarche et leur réflexion pédagogique ;
- ne pas négliger les questions de nature rédactionnelle visant à évaluer la compréhension des candidats, la prise de recul et leur capacité à expliquer clairement les principes ;
- bien cerner les questions posées et exploiter la documentation fournie ;
- utiliser un vocabulaire technique et adapté ;
- adapter les réponses au contexte du sujet et les structurer.

⁸ Ces sujets et certains corrigés sont disponibles sur le site du CERTA : <http://www.reseaucerta.org/?q=content/sujet-examen>

2.2. Conseils portant sur la forme

- gérer plus efficacement son temps pour éviter des fins de copies bâclées. Des candidats ont passé une très grande partie du temps accordé sur un dossier au détriment de tous les autres ;
- soigner la forme de la copie : aérer la présentation, numéroter les pages et les questions de façon claire et univoque, utiliser une règle, structurer les réponses de manière apparente, mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement grâce au soulignement, ou encore présentation sous forme de tableaux ;
- veiller à ce que l'écriture soit lisible, s'attacher à proposer une rédaction fluide et rigoureuse.
- proscrire les paraphrases d'annexes ;
- être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe en relisant consciencieusement la copie ;
- si l'usage d'un tableau peut être utile à la structuration du propos, il ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses lorsque cela est demandé ou est pertinent.

2.3. Conclusion

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation sérieuse. Les candidats doivent se documenter sur les connaissances et les compétences que doit maîtriser un enseignant d'économie et gestion de la spécialité ISI. Par ailleurs, l'entraînement régulier et l'étude approfondie des sujets proposés lors des précédentes sessions apparaissent comme des exercices indispensables.

COMMENTAIRES DES ÉPREUVES D'ADMISSION

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Nombre de candidats interrogés : 23	
Distribution des notes	
Moyenne	11,52
Note la plus élevée	19,0
Note la plus basse	5,0
Répartition des notes	
Inférieures à 5	0
Comprises entre 5 et moins de 8	2
Comprises entre 8 et moins de 10	6
Comprises entre 10 et moins de 12	5
Comprises entre 12 et moins de 15	3
Égales ou supérieures à 15	7

1. Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix des candidates et candidats au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs à l'établissement et aux élèves.

Au cours des trois heures de préparation, les candidates et candidats peuvent consulter tous les documents qu'elles ou ils ont apportés dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Elles ou ils peuvent aussi utiliser leur propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome (pas de branchement électrique possible), à l'exclusion de toute fonction de communication. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite. L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel de la candidate ou du candidat.

La prestation devant le jury est organisée en deux temps :

- la présentation d'un exposé prenant en compte les différents éléments du sujet et la justification des orientations privilégiées ;
- l'entretien permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité de la candidate ou du candidat à préciser ses intentions, à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

2. Les sujets de la session 2019

Les sujets proposés aux candidates et aux candidats fournissaient une mise en situation professionnelle dans un enseignement de la série STMG. Ils précisait le thème et le niveau de la séquence pédagogique attendue. Ils présentaient le contexte d'enseignement de cette séquence (caractéristiques de l'établissement, indicateurs pertinents, projet d'établissement, caractéristiques de la classe, équipement de la salle, possibilité d'accès à des postes informatiques, place de la séquence dans l'année, etc.) et invitaient les candidates et les candidats à accompagner la présentation du projet de séquence pédagogique des éléments suivants :

- la place de la séquence dans la progression pédagogique,
- le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
- les supports et/ou outils utilisés, notamment numériques,
- les propositions d'évaluation des élèves,
- les liens éventuels avec les programmes de la série STMG en droit, économie, management des organisations, sciences de gestion ou systèmes d'information de gestion.
- tout autre aspect jugé utile par les candidats.

Les candidates et les candidats devaient non seulement répondre à ces attentes mais aussi expliquer et justifier les choix opérés.

Les intitulés des sujets de cette session ont été les suivants⁹ :

Économie	Niveau
thème IV « Quels modes de financement de l'activité économique ? », le sous-thème IV.1 « La combinaison des facteurs de production et l'évolution des technologies »	Première STMG
Droit	Niveau
thème 2 « Comment le droit permet-il de régler un litige ? », notamment la notion suivante : « Le contrat de travail ».	Terminale STMG
Management des organisations	Niveau
thème 6 « Le processus et le diagnostic stratégiques », le sous-thème 6.1 « Quelles sont les composantes du diagnostic stratégique ? »	Terminale STMG

Lors de cette session 2019, 8 candidates ou candidats ont choisi le sujet de management des organisations, 10 celui d'économie et 5 celui de droit. Des exemples de sujets sont fournis en **annexe 1**.

3. Commentaires sur les prestations

Globalement, la préparation à l'épreuve est plus correcte que lors des sessions précédentes même si quelques candidates ou candidats n'en connaissent pas les attendus qui sont pourtant énoncés précisément dans les sujets fournis (voir ci-dessus).

Les prestations les plus réussies sont celles qui exploitent l'intégralité des informations fournies dans le sujet : l'extrait du programme, les circonstances de la séquence, le contexte de l'établissement, les caractéristiques de la classe et les indications sur les équipements des salles. Elles présentent un projet de séquence construit, cohérent et adapté à la mise en situation professionnelle proposée et posent clairement les objectifs poursuivis et les prérequis sur lesquels s'appuyer. Elles proposent un déroulement prévoyant les activités des élèves et

⁹ Les sujets listés ci-dessous ne sont que des exemples choisis parmi ceux de la session 2019.

celles du professeur ainsi que les outils ou supports utilisés. Elles envisagent les modalités d'évaluation des prérequis et des acquis des élèves. Ces propositions sont justifiées par les candidats et sont pertinentes eu égard au contexte d'enseignement imposé, aux notions et capacités à faire acquérir aux élèves et aux objectifs pédagogiques poursuivis.

Toutefois, le jury regrette que quelques propositions ne tiennent absolument pas compte du contexte d'établissement et de classe ni des conditions d'enseignement imposés par le sujet. Elles se cantonnent à un enchaînement d'activités et un catalogue d'outils ou de méthodes pédagogiques (jeu sérieux, débat, recherche sur internet, vidéo, carte heuristique, quizz, etc.) sans justification par les candidates et les candidats et, ni démonstration de leur pertinence dans le contexte d'enseignement imposé. Lors de la phase d'entretien, le jury a dû inviter des candidats à analyser leur proposition dans le cadre de la mise en situation professionnelle imposée par le contexte du sujet.

Pour quelques prestations, le jury a constaté une maîtrise très insuffisante des sujets sur le fond, tant en droit qu'en économie et management. Le jury s'étonne de l'exploitation peu pertinente de la documentation autorisée par la définition de l'épreuve et apportée par les candidats. Ainsi, la prestation se limite à une recopie mal assimilée d'ouvrages et de manuels, par des candidats qui semblent avoir utilisé leur temps de préparation pour élaborer des documents papier ou numériques à présenter au jury, sans interrogation préalable sur la signification des notions et contenus à aborder avec les élèves. Ces candidats semblent avoir omis les questions relatives aux intentions pour les élèves, des savoirs à transmettre, des capacités à construire et des conditions de transmission des savoirs. Or, le métier d'enseignant intègre "des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres" (cf. référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation), mais également des intentions robustes pour les élèves.

Le recours aux outils numériques est parfois proposé de manière trop systématique. Ceux-ci sont considérés comme une fin en soi alors qu'ils devraient être au service d'un objectif pédagogique et de la construction des savoirs et de capacités. Il en va de même pour les manuels que quelques candidates ou candidats envisagent d'utiliser. La plupart du temps, ceux-ci ne servent pas à construire la séquence mais deviennent la séquence. Les aspects liés aux capacités d'argumentation, aux capacités rédactionnelles, à l'articulation en classe entre l'oral et l'écrit sont souvent éludés.

Le jury regrette quelques exposés très courts, superficiels et trop peu structurés. Les candidates et les candidats prennent un trop long moment pour répéter les éléments du contexte fournis dans le sujet mais sans les analyser ni prendre appui sur ces éléments pour asseoir et justifier leurs choix.

Le jury regrette également, pour quelques candidates ou candidats, un niveau ou un registre de langue incompatible avec la fonction enseignante, se permettant même quelques familiarités avec le jury. Celui-ci rappelle à ce titre que le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation mentionne, dans son article 7, la compétence suivante : "utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves".

Toutefois, il arrive que l'entretien permette de rattraper les maladroites et d'explicitier ou d'approfondir ce qui n'a été que survolé lors de l'exposé. Lors de l'entretien, les questions du jury n'ont pas pour but de déstabiliser les candidates et les candidats ou de contester leurs choix. Au contraire, elles les invitent à approfondir la réflexion, justifier la proposition, envisager d'autres pistes et prendre du recul par rapport à la séquence envisagée.

Comme pour les sessions précédentes, le jury constate que beaucoup de candidates et candidats choisissent les sujets de management des organisations et peu ceux de droit ou

d'économie, peut-être par facilité. Le jury rappelle que le management des organisations, comme toutes les autres disciplines, s'appuie sur des fondamentaux scientifiques et théoriques qu'il convient de maîtriser et ne saurait se satisfaire d'approximations, d'imprécisions ou de confusions lexicales.

4. Conseils aux candidates et candidats

Le jury rappelle que l'épreuve est une mise en situation professionnelle : elle consiste donc pour les candidats, ayant une expérience d'enseignement ou non, à se mettre en situation, c'est-à-dire à s'impliquer dans le projet de séquence pédagogique envisagée.

Pour la préparation du concours, le jury conseille vivement aux candidates et candidats de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier et le fonctionnement du système éducatif. Le jury attend une maîtrise des connaissances de base dans les divers enseignements.

Lors de la première phase de l'épreuve, il est nécessaire d'avoir analysé tous les éléments de contexte (établissement, classe, circonstances, équipement de la salle) fournis dans le sujet. Il faut s'approprier cette mise en situation professionnelle et prendre appui sur elle pour construire la séquence demandée. Il faut la garder à l'esprit tout au long de la préparation de l'exposé et pendant l'exposé lui-même. C'est elle qui permet de justifier les choix pédagogiques opérés. C'est, entre autres, à partir d'elle que le jury, bienveillant, évalue la capacité des candidats à entrer dans la fonction enseignante et à adapter leurs pratiques aux conditions locales d'enseignement.

Ainsi, il est primordial d'éviter tout schéma-type d'une séquence qui serait transposable sans condition de temps, de lieu, de public, de thème à aborder ou de discipline, tout déroulement théorique et stéréotypé qui, en théorie, fonctionnerait quels que soient le contenu à transmettre et les conditions de la transmission.

Il ne s'agit nullement de faire une leçon au jury sur le thème du sujet, mais bien de proposer ce qui pourrait être fait, avec des élèves, en situation réelle dans le seul cadre du contexte imposé par le sujet.

Cependant, les savoirs scientifiques fondamentaux en économie, droit et management des organisations doivent être suffisamment maîtrisés, même s'ils ne constituent pas le seul élément déterminant de l'évaluation des prestations. De même, il convient de s'informer au préalable non seulement sur les programmes d'économie, de droit et de management des organisations des classes de première et terminale STMG, qui constituent le support de l'épreuve, mais aussi sur les programmes de sciences de gestion des classes de première STMG, de systèmes d'information de gestion des classes de terminale.

Le jury a apprécié la présentation de documents (conçus pendant la préparation) numériques ou papier servant de support à l'exposé et à l'entretien (progression, déroulement de séquence, déroulement de séance, par exemple) surtout lorsque les candidates et les candidats ont veillé à la qualité formelle de ces supports.

Toute séquence a pour point de départ le programme d'enseignement. Elle doit répondre à des objectifs pédagogiques qui doivent être identifiés par les candidates et les candidats (les capacités que l'élève doit acquérir) et s'appuyer, le cas échéant, sur des prérequis, qui doivent eux aussi être identifiés.

Il est, par exemple, peu pertinent de proposer aux élèves une accumulation d'activités seulement parce qu'elles sont en lien avec le thème à traiter mais sans avoir défini, au préalable, les intentions pour les élèves, leur utilité pour la construction des savoirs et l'apprentissage des notions et capacités fixées par le programme d'enseignement. Il en va de même pour les ressources sélectionnées et les supports retenus pour la séquence.

Quant aux évaluations envisagées (quelles qu'en soient la forme et la nature, qu'elles fassent l'objet d'une note chiffrée ou non), elles aussi répondent à des objectifs qui doivent être pensés *a priori*.

Le jury conseille de ne pas considérer les outils (numériques ou non) et les manuels comme des objectifs ou des éléments nécessaires à tout prix : ce ne sont que des outils, des supports, des aides éventuellement, qui doivent être mis au service de l'apprentissage des élèves. Les candidats doivent argumenter les usages qu'ils font de ces outils.

Le jury précise que, lors de la phase d'entretien, la capacité à argumenter, à accepter les objections, la réactivité, la pertinence des réponses aux questions et la capacité à convaincre sont des éléments importants de l'évaluation.

Enfin, la mission des enseignants s'inscrit dans un cadre plus large que sa salle de classe : celui de l'établissement d'une part, du service public d'éducation d'autre part. Ainsi, les candidates ou les candidats peuvent saisir les opportunités que présentent souvent le projet de l'établissement et son règlement intérieur mais doivent aussi tenir compte des contraintes qu'ils posent.

Par ailleurs, l'une des compétences attendues est de "savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations" (cf. référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation). Les candidats doivent donc être particulièrement vigilants dans le choix des ressources sélectionnées, des supports utilisés pour leur séquence et dans les choix en termes pédagogiques (ne pas contribuer à véhiculer des stéréotypes de genre, par exemple).

La lecture des rapports du jury des sessions antérieures et celle du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013¹⁰) apporte des éclairages utiles pour la préparation de cette épreuve de mise en situation professionnelle et est indispensable.

¹⁰ Ce référentiel est disponible à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

Nombre de candidats interrogés : 23	
Distribution des notes	
Moyenne de l'épreuve	12
Note la plus élevée	19,0
Note la plus basse	3
Répartition des notes	
Inférieures à 5	2
Comprises entre 5 et moins de 8	4
Comprises entre 8 et moins de 10	1
Comprises entre 10 et moins de 12	1
Comprises entre 12 et moins de 15	7
Égales ou supérieures à 15	8

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par la candidate ou le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire produit par la candidate ou le candidat.

Un sujet conçu à partir du dossier est proposé par le jury. Il précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé. La candidate ou le candidat dispose de deux heures pour produire une ressource pédagogique.

La prestation devant le jury est organisée en deux temps :

- la présentation par la candidate ou le candidat de ses réponses au sujet et la justification des orientations privilégiées ;
- l'entretien permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité de la candidate ou du candidat, à expliciter ses intentions pour les élèves, à justifier ses choix, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

1. Commentaires sur les prestations

1.1. Composition du dossier

Le jury tient à rappeler aux candidates et candidats qu'ils doivent réaliser une exploitation didactique d'une situation organisationnelle décrite dans leur dossier, et ce, dans un cadre fixé par le jury et formulé dans le sujet remis à chacun des candidats. Le jury définit d'une part la nature de l'exploitation attendue (support de cours, application pratique, support d'évaluation avec éléments de corrigé...), mais aussi le thème et le niveau de la classe (par exemples thème du programme de sciences de gestion de terminale STMG spécialité *systemes d'information de gestion* ou encore module de BTS SIO), et ce, à partir du dossier de la candidate ou du candidat préalablement étudié par le jury. Par conséquent, même si le dossier n'est pas évalué en tant que tel, le jury conseille aux candidates et aux candidats d'apporter une attention et une réflexion toute particulière lors de la constitution de leur dossier.

Un dossier de qualité est un dossier riche qui permet la création, par la candidate ou le candidat, de ressources pédagogiques et de supports d'évaluation diversifiés et pertinents pendant son temps de préparation. Le thème du dossier doit être en rapport avec l'option du CAPET et par conséquent, aborder des problématiques informatiques ou de système d'information.

Un certain nombre de dossiers ne répondent pas aux exigences de l'épreuve pour les raisons suivantes :

- dossier ne présentant pas une organisation réelle,
- dossier ne traitant pas d'informatique ou de système d'information,
- dossier ne comportant pas de situation organisationnelle et ne présentant aucune problématique de système d'information pouvant donner lieu à une exploitation pédagogique,
- dossier rassemblant une compilation de documents techniques,
- dossier sur le type mode opératoire,
- dossier manquant de contenu technique,
- dossier listant seulement un cahier des charges des solutions à mettre en œuvre dans le cadre d'une refonte ou une évolution du système d'information de l'organisation présentée,
- dossier proposant une leçon détaillée, un support de cours ou encore une liste des modules d'enseignement du BTS SIO.

Il est important que les candidats portent une attention au contexte retenu pour la conception du dossier. Ce contexte doit pouvoir répondre aux conditions d'une exploitation avec des élèves.

1.2. L'épreuve devant le jury

Les candidates et candidats semblent globalement bien préparés. Certaines ou certains d'entre eux avaient particulièrement travaillé en amont cet entretien et prévu des prolongements possibles à partir de leur dossier. Pour autant, même si quelques candidates et candidats ont réalisé des prestations de qualité (maîtrise des contenus scientifiques associés au dossier, connaissance du système éducatif et de ses valeurs, niveau de langage adapté, clarté de la présentation orale, etc.), il n'en demeure pas moins que quelques prestations ne répondent pas aux attentes du jury.

Certaines candidates ou certains candidats consacrent trop de temps à se présenter personnellement ou décrire l'organisation choisie sans tenir compte de la consigne de travail qui leur a été donnée, c'est-à-dire la transposition d'une situation réelle en éléments exploitables dans une situation d'enseignement précisée par le jury.

De plus, peu de prestations présentent un cadrage de la transposition dans une progression pédagogique, avec précision des pré-requis, objectifs pédagogiques, conditions de mise en œuvre, période de l'année scolaire concernée, évaluations envisagées et les difficultés que peuvent rencontrer les élèves.

La transposition didactique demandée par le jury doit donner lieu à la production d'une ressource de nature variée (support de cours, exercice de découverte, exercice d'approfondissement, évaluation). Exemples :

- Programmer dans un environnement de développement associé à un SGBD - Module SLAM3 de BTS SIO
- Extraire et modifier les données d'une base de données - Module SI3 du BTS SIO
- Modifier un schéma de données et l'implantation de la base de données correspondante - Module SLAM1 du BTS SIO
- Configurer les éléments d'interconnexion permettant de séparer les flux - Module SISR2 du BTS SIO

- Installer, configurer et administrer un service - Module SI5 du BTS SIO
- Programmer au sein d'un *framework* - Module SLAM4 du BTS SIO.

Cette année encore, le jury a pu constater que de réels efforts ont été réalisés par les candidates et les candidats dans la préparation de leur dossier. En effet, dans leur majorité, les dossiers des candidates et candidats admissibles répondaient bien aux exigences de l'épreuve : description d'une situation organisationnelle vécue (soit dans le cadre d'un stage, soit dans le cadre d'une activité salariée), conformément à la définition de cette épreuve du concours.

En revanche, le contenu des dossiers reste très hétérogène : quelques candidats ou candidates ont décrit en quelques pages le système d'information de l'organisation, et plus particulièrement le système technique, d'autres ont présenté de réels projets informatiques menés seul ou auxquels elles ou ils avaient pu participer (étude des besoins, étude de l'existant, planification Gantt, méthode agile, mise en œuvre d'une solution, difficultés rencontrées dans la réalisation du projet...).

En outre, le jury constate que si l'hétérogénéité des prestations des candidates ou candidats s'est réduite par rapport aux années antérieures, quelques prestations restent très fragiles.

Les candidates et candidats semblent également mieux préparés à la présentation de leur transposition didactique et, de fait, vraiment plus à l'aise lors des deux phases de l'épreuve sur dossier. La présentation est globalement construite et relativement complète (repérage dans le référentiel des savoirs associés, des pré-requis, des conditions de réalisation, des difficultés pouvant être rencontrées par les élèves ou les étudiants, des liens entre les différents travaux demandés, énoncé des transversalités possibles...). La transposition est souvent de qualité (soulignant un réel travail de préparation en loge), souvent bien réfléchi, répondant pour une grande majorité des prestations à la demande formulée en amont par le jury.

Les principales difficultés rencontrées par les candidates et des candidats restent liées à leur difficulté à justifier leurs choix pédagogiques dans la séquence proposée et à leur méconnaissance du contenu des différentes formations relevant de l'économie et gestion qui ne leur permettent pas d'établir des transversalités pertinentes (systèmes d'information de gestion, management, économie, droit mais aussi français, mathématiques, culture générale et expression, langues...). Ces candidates et candidats ne se sont pas suffisamment documentés pour pouvoir répondre aux questions portant sur la connaissance de l'organisation du BTS *Services informatiques aux organisations* et de la spécialité *Systèmes d'information de gestion* de terminale STMG (disciplines enseignées, nombre d'heures d'enseignement, découpage de l'année...) ou celles portant sur le profil des élèves accueillis dans les classes.

Une autre difficulté majeure tient dans la difficulté à distinguer les différentes modalités de transposition possibles (exercice de découverte, exercice d'approfondissement, support d'évaluation, etc.). Quelques candidates et candidats manquent également de recul par rapport aux évolutions de la discipline et à sa déclinaison dans les différents niveaux de formation (distinction post-bac/pré-bac ; distinction référentiel/programme et compétences/capacités).

Enfin, les candidates et candidats ont parfois montré des lacunes importantes quant aux connaissances de base mobilisées dans les divers enseignements (systèmes d'information de gestion, économie, droit, management, etc.). L'absence de maîtrise des contenus scientifiques nuit à la didactisation de la situation mais aussi à la recherche de transversalités.

Les excellentes prestations reposent sur un dossier riche s'appuyant sur une situation vécue mais surtout sur une transposition didactique très pertinente, avec un effort d'argumentation, une réelle maîtrise des concepts informatiques associés, ainsi qu'à une grande aisance à l'oral et un bon positionnement en tant qu'enseignante ou enseignant.

En revanche, les prestations fragiles sont dues à une transposition didactique qui ne répond que partiellement voire pas du tout à l'expression du besoin ou d'une intention, qui n'utilise pas

suffisamment le dossier, à des lacunes importantes en informatique, à un positionnement en tant qu'enseignant.e peu réfléchi et/ou réaliste, et enfin des difficultés à comprendre les questions posées par le jury et à apporter des réponses cohérentes.

Le jury a apprécié que les candidates et les candidats connaissent les acteurs de l'environnement scolaire et institutionnel (exemples : professeur principal, équipe pédagogique, CPE, chef d'établissement...). Toutefois, dans certains cas, ces connaissances mériteraient d'être encore approfondies, notamment sur le rôle des différents membres de l'institution éducative. La connaissance du contenu d'un règlement intérieur, de la procédure de tenue d'un conseil de discipline ou encore l'échelle des sanctions est attendue pour cette épreuve.

Lors de l'épreuve, le jury évalue non seulement la qualité de la transposition didactique effectuée par la candidate ou le candidat et la maîtrise des savoirs disciplinaires liés, mais aussi sa connaissance du système éducatif français et les valeurs portées par l'école : valeurs de la République et laïcité. Ces derniers critères ont été évalués, le plus souvent, au travers de mises en situation proposées à la candidate ou au candidat.

Le jury accorde une importance particulière à la clarté des réponses, à la qualité de l'expression orale et au registre de langue utilisé, à la posture de la candidate ou du candidat et à sa projection dans le métier d'enseignant.

2. Conseils aux candidates et aux candidats

Sur la préparation de l'épreuve

Les candidats devront, durant leur préparation en amont de l'épreuve, renforcer leurs connaissances des programmes de la série STMG, plus particulièrement la spécialité *systèmes d'information de gestion* en classe de terminale STMG et du référentiel des BTS du secteur des services, plus particulièrement celui du BTS *services informatiques aux organisations*.

Le jury conseille vivement aux candidates et candidats de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier et le fonctionnement du système éducatif. Le jury attend une maîtrise des connaissances de base dans les divers enseignements, notamment ceux des parcours *solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR)* et *solutions logicielles et applications métier (SLAM)* du BTS *Services informatiques aux organisations*.

Sur la composition du dossier

Les dossiers proposés par les candidates et les candidats doivent être suffisamment riches et diversifiés : variété des supports, pertinence des documents, adéquation aux exigences scientifiques du concours, qualité de la rédaction... Ils doivent impérativement présenter un véritable contexte organisationnel, inclure des problématiques d'informatique et/ou de système d'information et ne doivent pas retranscrire un contexte issu d'une ressource existante et disponible sur internet (par exemple des ressources publiées sur le site du réseau de ressources CERTA : cas GSB, cas M2L ...).

Sur le temps de préparation en loge

La candidate ou le candidat devra exploiter l'extrait du programme ou du référentiel fourni, lors de son entrée en loge, pour mettre en œuvre sa transposition didactique.

Elle ou il doit mettre à profit ce temps de préparation pour produire une ou plusieurs ressource(s) sur le thème et le niveau de la classe demandés en justifiant de leur pertinence et de leur cohérence (par exemples thème du programme de sciences de gestion de terminale STMG spécialité *systèmes d'information de gestion* ou encore module de BTS SIO). Aucun

élément ressource, autre que ceux créés par la candidate ou le candidat ou contenus dans le dossier, n'est accepté.

Les candidates et les candidats doivent impérativement exploiter le contenu du dossier et l'intégrer dans la séance/séquence présentée. Le dossier est un outil indispensable au service de la réussite de l'épreuve.

À propos de l'entretien avec le jury à partir du dossier

La présentation de la transposition didactique doit être structurée. La candidate ou le candidat pourra utilement présenter la contextualisation de la situation de travail proposée par le jury, les objectifs généraux et opérationnels rattachés au contexte, la proposition de ressource(s) pédagogique(s) ou d'évaluation, leur exploitation, leur évaluation et leurs transversalités (qui doivent être pertinentes) ou encore les caractéristiques de l'environnement technique. Les candidates et les candidats devront utiliser un vocabulaire adapté et précis.

Les démarches et l'approche pédagogiques associées aux niveaux d'enseignement, en particulier la démarche technologique dans la série STMG, doivent être connues.

Les candidates et candidats doivent absolument savoir se situer dans l'organisation scolaire et le système éducatif et s'informer sur le système éducatif avant de se présenter au concours et avoir réfléchi sur la pédagogie, la laïcité ou encore la gestion d'un groupe classe. La maîtrise de savoirs scientifiques ne suffit pas.

Les candidates et candidats veilleront également à leur expression, la clarté de leur propos, et à leur attitude.

Pour terminer, il est recommandé à la candidate ou au candidat d'avoir une écoute attentive de sorte à pouvoir faire évoluer sa proposition au fil de l'entretien.

ANNEXE 1 : EXEMPLE DE SUJET PROPOSÉ POUR L'ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

CONCOURS	CAPET-CAFEP Externe - ÉCONOMIE & GESTION	M
OPTION	Informatique et systèmes d'information	
SESSION	2019	
ÉPREUVE D'ADMISSION	Épreuve de mise en situation professionnelle - coefficient 2	
MODALITÉS	Durée de la préparation : trois heures Durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes)	

Contexte de déroulement

Tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique est autorisé.

De même, l'utilisation d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique dont elle ou il s'assure de l'autonomie de fonctionnement durant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.

SUJET

Cadre pédagogique

- **Matière** : Management
- **Niveau** : Terminale
- **Série** : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
- **Spécialité** : Systèmes d'information de gestion (SIG)

Contexte d'enseignement

- **Caractéristiques de l'établissement** : Ce lycée général, technologique et professionnel implanté au cœur de la Bourgogne accueille chaque année environ 1800 élèves, encadrés par près de 200 professeurs.

Ce lycée polyvalent a pour vocation de préparer les élèves au baccalauréat général dans les séries L (littéraire), ES (économique et sociale) et S (scientifique), ainsi qu'au baccalauréat technologique dans les séries STMG (sciences et technologies du management et de la gestion) pour les spécialités : systèmes d'information de gestion (SIG), gestion et finances (CF), mercatique et ressources humaines et communication (RHC) et une série Science et Technologie de laboratoire (STL). L'établissement accueille également plusieurs filières professionnelles dont une filière hôtelière.

Le lycée propose aussi quatre sections de techniciens supérieurs : SAM (support à l'action managériale), CG (comptabilité gestion), MUC (management des unités commerciales) et SIO (services informatiques aux organisations) et deux classes préparatoires aux grandes écoles (ECT et DCG).

- **Projet de l'établissement** : le projet d'établissement établi pour 3 ans s'articule autour de 3 axes principaux, fédérateurs de la politique globale de l'établissement, à savoir :

1. Axe 1 La réussite des élèves et la construction de leur projet d'orientation

Le lycée doit être un lieu d'exigence scolaire : il faut davantage individualiser les parcours, encourager les talents, favoriser les innovations. Il doit apporter à tous les élèves le même niveau de connaissance des voies de formation, développer leur ambition scolaire en associant les parents dans la construction de leur avenir

2. Axe2 : Encourager la prise de responsabilité chez nos élèves, développer leur esprit civique, favoriser le bien vivre ensemble

Le lycée doit soutenir et développer toutes les actions favorisant la prise de responsabilité des élèves et le développement de leur esprit civique

3. Axe3 : Ouverture internationale, culturelle. Développement des partenariats

Le lycée doit être un lieu privilégié d'ouverture culturelle, offrir à chaque élève l'opportunité de découvrir un pays européen dans le cadre d'un échange lors de ses trois années de scolarité et s'ouvrir au monde de l'entreprise

- **Caractéristiques de la classe** : classe de terminale STMG est constituée de 24 élèves dont 10 ont choisi la spécialité SIG, le reste de la classe s'étant orienté vers la mercatique. La classe est composée de 10 filles (2 ont choisi SIG) et 14 garçons. 4 élèves sont des redoublants. L'un des élèves de SIG est malvoyant, travaille exclusivement sur outils informatiques et ne voit pas le tableau.

La cohésion du groupe classe n'est pas optimale, les élèves ne cherchent pas à se connaître et communiquent peu entre spécialité. Le groupe de SIG est dissipé et perturbe l'ensemble de la classe qui a tendance à suivre le mouvement lorsqu'ils sont en classe entière.

- **Circonstances** : les heures de management se déroulent en classe entière le jeudi de 9h à 11h. Les heures à effectif réduit sont fixés le lundi de 14h à 15h pour le groupe 1 et de 15h à 16h pour le groupe 2.
- **Période** : début janvier
- **Éléments du programme déjà traités** :
 - les thèmes 1 à 4 du programme de première,
 - le thème 5 et le sous-thème 6.1 du thème 6 du programme de Terminale
- **Équipement de la salle** : les cours en classe entière se déroulent dans une salle banalisée, équipée d'un tableau blanc classique ainsi que d'un vidéo projecteur connecté à un ordinateur fixe (relié au réseau pédagogique de l'établissement et à internet). Ponctuellement si la séquence le nécessite, l'enseignant peut demander l'accès à une salle informatique équipée de 18 postes à condition de le demander au moins 48 heures à l'avance.

Sujet

- Dans le cadre de l'épreuve, il vous est demandé de présenter un projet de séquence prenant en compte le contexte d'enseignement décrit ci-dessus et permettant de traiter, dans le thème 6 « Le processus et le diagnostic stratégiques », le sous-thème 6.2

« Quelles sont les composantes du diagnostic stratégique ? ».

- Votre proposition précisera :
 - la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
 - le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
 - les supports et outils utilisés notamment numériques,
 - vos propositions en matière d'évaluation,
 - les liens éventuels avec les programmes d'économie, de droit ou de systèmes d'information de gestion de la série STMG,
 - les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.
- Il vous sera demandé de justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Annexe : extrait du programme de management – cycle terminal de la série STMG publié au B.O.E.N. du 22 mars 2012

Thème	Notions	Contexte et finalités
		<p>6. Le processus et le diagnostic stratégiques (28%) L'objectif de ce thème est de donner une vue d'ensemble de la notion de processus stratégique. Sur la forme, celui-ci s'applique à tous les types d'organisation et après avoir en défini les frontières, il doit comporter un diagnostic complet nécessaire à la prise de décision. L'accent est mis sur la complexité de l'environnement, sur les évolutions rapides qui le rendent difficilement prévisible et auxquelles l'organisation se trouve constamment confrontée.</p> <p>L'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer les étapes successives d'un processus stratégique - Identifier la mission de l'organisation et montrer la cohérence entre ses objectifs stratégiques et cette mission - Identifier le métier de base de l'entreprise et repérer ses domaines d'activité stratégiques - Caractériser les compétences et les ressources disponibles - Repérer l'avantage concurrentiel à partir de l'analyse des compétences et des ressources - Repérer des éléments de diagnostic interne et/ou externe d'une organisation
<p>6.2. Quelles sont les composantes du diagnostic stratégique ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic interne - Diagnostic externe 	<p>L'évaluation de la situation stratégique de l'organisation se fait par le biais d'un double diagnostic :</p> <p>Du point de vue interne, il consiste à recenser les forces et les faiblesses du fonctionnement de l'organisation, notamment en termes de ressources (humaines, compétences, financières, matériel, système d'information...).</p> <p>Du point de vue externe, il consiste à identifier les menaces et opportunités de l'environnement et à anticiper son évolution.</p>